

Mairie de Rodemack

39, place Charles de Gargan

57570 - RODEMACK

Tel : 03.82.83.05.50

eMail : contact@mairie-rodemack.fr



Campagne 2023 de lutte contre les chenilles processionnaires du chêne

Conscients des désagréments causés ces dernières années par la prolifération de la chenille processionnaire du chêne, l'équipe municipale mène depuis 2020 une lutte contre ce fléau par plusieurs actions, notamment l'installation de nichoirs à mésanges, ainsi qu'une campagne de traitement des chênes situés à proximité des habitations et le long de la piste cyclable allant de Rodemack à Faulbach. Nous avons vu un nombre certains de nichoirs occupés, et nous constatons avec plaisir que certains sont à nouveau habités cette année.

Ayant constaté l'efficacité en 2021 et en 2022 du traitement curatif micro-biologique par pulvérisation des arbres, nous avons contacté la société AUXIDYS pour renouveler cette opération en 2023.

Votre implication les années précédentes a permis **une action simultanée sur les terrains privés et sur le terrain public**, et nous vous remercions encore pour cela. Nous tenons ici à rappeler aux propriétaires de terrains relevant la présence de nids de chenilles processionnaires dans leurs végétaux qu'ils sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires, chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie. Il est important d'agir ensemble dès maintenant !

Les tarifs négociés pour 2023 avec la société AUXIDYS sont de 39€ HT au lieu de 45€ HT en 2022 par arbre.

Comme en précédemment, les véhicule turbine 4x4 interviendront sur les terrains des habitants de Rodemack/Esing/Faulbach/Semming qui se seront inscrits avec le coupon ci-joint en mairie.

Leur prestation est la suivante :

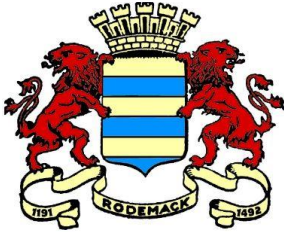
- Surveillance du débourement des arbres pour déterminer la bonne date d'intervention
- Traitement par projection de biocide par turbine sur l'arbre
- Suivi du résultat et intervention en garantie si nécessaire jusqu'au dernier stade larvaire

Le prix de l'intervention est fixé à **47€ TTC par arbre tout compris**, à condition que l'intervention se fasse le même jour que pour la commune. Pour cela, il vous suffit de **vous inscrire auprès de la mairie** en retournant le bon de commande ci-joint et la société AUXIDYS vous contactera directement pour la visite technique avant intervention sur votre terrain et ainsi que pour la facturation.

La date limite d'inscription est fixée au 4 avril 2023

Afin que la campagne de lutte contre les chenilles soit aussi efficace en 2023 qu'en 2021 et 2022, nous comptons vivement sur la mobilisation de tous les propriétaires de chênes de la commune, pour le bien-être de tous les habitants de notre commune.

Olivier KORMANN,
Maire de Rodemack



Mairie de Rodemack

39, place Charles de Gargan
57570 - RODEMACK
Tel : 03.82.83.05.50
eMail : contact@mairie-rodemack.fr



INSCRIPTION POUR LA CAMPAGNE 2023 DE LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nombre d'arbre(s) à traiter :

Adresse des arbres (si différentes de ci-dessus) :
.....

Par la présente, j'autorise la Mairie de Rodemack à communiquer mes coordonnées à la société :

AUXIDYS
57140 Norroy le veneur

La société AUXIDYS prendra contact avec moi pour la visite technique et m'adressera directement la facture que je réglerai à AUXIDYS.

Fait à Rodemack, le

Signature :

COUPON A RETOURNER A LA MAIRIE AVANT LE 04 avril 2023